



École de cirque de loisir Supercrampe

Association TRAC - École de cirque de loisir Supercrampe

Adresse de l'école de cirque Supercrampe : 2 rue Clovis Chézel, 51100 Reims

Adresse des bureaux de l'association TRAC : 10 rue de la Potière, 51450 Bétheny

Tel : 03.26.86.05.72

Mail : ecole.supercrampe@free.fr

REGLEMENT DES STAGES VACANCES

PRÉAMBULE

Ce protocole d'activité est à destination des participants aux stages proposés par l'école de cirque de loisir Supercrampe, de leurs parents ou responsables légaux.

De la bonne application de ces préconisations dépend la possibilité pour chacun de profiter des actions de l'école de cirque dans les meilleures conditions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent être réalisées en ligne sur le site Billetweb, par téléphone au 03 26 86 05 72 ou par mail à l'adresse ecole.supercrampe@free.fr

L'inscription est réputée définitive après traitement des informations demandées et à réception du paiement dans son intégralité avant le début du stage. Dans l'attente du paiement, la réservation reste provisoire. Nous nous réservons la possibilité de passer l'inscription sur liste d'attente si le paiement n'arrive pas dans un délai de 10 jours..

Informations demandées

Les informations requises pour l'inscription sont les suivantes :

- Participant : Prénom, Nom et date de naissance.
- Responsable légal : Prénom, Nom, adresse mail, numéro de téléphone mobile

La communication d'informations qui s'avèreraient fausses peut entraîner l'annulation de l'inscription.

Âge des participants

Le contenu des stages est adapté aux différentes tranches d'âges. Merci de n'inscrire un participant que s'il a atteint l'âge révolu (à la date de début du stage) pour intégrer le stage proposé. En cas de doute, il est préférable de nous consulter. Nous nous réservons le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect de cette condition.

Tarifs

Le tarif est forfaitaire pour la durée du stage et l'inscrit s'engage à participer à l'ensemble des séances. Nous ne proposons pas de séance d'essai pour les stages, ni de séance à « la carte ».

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nous acceptons les paiements par carte bancaire, chèque, espèces, passeports loisirs CAF, chèques-vacances ANCV. Aucune autre facilité de paiement n'est acceptée.

Carte bancaire : Concerne le paiement des inscriptions en ligne via le site Billetweb uniquement.

Chèque / espèces / chèques-vacances ANCV / passeports loisirs CAF : Le paiement complet doit parvenir au bureau de l'association dans un délai de 10 jours suivant l'inscription. Passé ce délai et sans nouvelle de votre part, nous nous réservons le droit de passer l'inscription en liste d'attente.

Adresse de paiement : Association TRAC, 10 rue de la Potière – 51450 Bétheny

Vous avez la possibilité de déposer le paiement à l'accueil, sous enveloppe dans la boîte aux lettres ou de l'adresser par voie postale. Merci d'accompagner le paiement des informations suivantes : Intitulé du stage, nom(s) et prénom(s) du/des participants.

Horaires d'ouverture du bureau de l'association :

Lundi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mardi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mercredi : 09h00 - 12h30

Jeudi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Vendredi : 09h00 - 12h00

Précisions pour les paiements par chèque : A libeller à l'ordre de l'association TRAC.

Précisions pour les paiements en espèces : Merci de prévoir l'appoint.

Précisions pour les paiements par passeports loisir CAF : Le montant total des passeports ne doit pas dépasser le montant du règlement demandé. Si nécessaire, le paiement doit être complété par un chèque ou des espèces.

RECOMMANDATION VESTIMENTAIRE

Pour le confort des participants, nous vous rappelons la tenue la plus adéquate à la pratique cirque : Tee-shirt ; leggings/shorts/jogging ; chaussettes antidérapantes ou pieds nus ; une serviette sur laquelle il est possible de s'allonger ; une gourde ou bouteille d'eau et des cheveux bien attachés.

ANNULATION - REMBOURSEMENT

Toute annulation d'une inscription plus d'une semaine avant le stage sera intégralement remboursée quel que soit le motif.

Toute inscription non annulée une semaine avant le début du stage est considérée comme définitive. Un remboursement au prorata des séances non effectuées sera possible en cas d'annulation pour incapacité physique (sur certificat médical) et en cas d'événements impératifs familiaux ou professionnels, sur présentation d'un justificatif valable (attestation de l'employeur, certificats...).

L'inscription aux stages à l'école de cirque Supercrampe entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.